



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-09-2026 /

Dossier complet le : 07-10-2026 /

N° d'enregistrement : 023674/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reamenagement de la tribune du stade Laporte a Nantes (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

STADE NANTAIS

Raison sociale

STADE NANTAIS

N° SIRET

49213220400016

Type de société (SA, SCI...)

Associations

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Poinas

Prénom(s)

Gary

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés., 44D	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition de la tribune existante du stade Pascal Laporte et la construction, sur la même emprise déjà artificialisée, d'une nouvelle tribune destinée à améliorer les conditions d'accueil des spectateurs et des usagers du stade. Le projet prévoit également l'aménagement de nouveaux vestiaires au nord du site. La nouvelle tribune pourra accueillir environ 2300 places assises. Elle présentera une surface au sol d'environ 1530 m² et une hauteur d'environ 14,5 m. Le projet comprend également l'aménagement des espaces nécessaires au fonctionnement de la tribune (accueil, sanitaires, restauration, boutique, locaux techniques et espaces de convivialité). Un nouveau bâtiment de vestiaires sera construit au nord du terrain d'honneur. D'une emprise au sol d'environ 200 m² et d'une hauteur d'environ 4 m, il comprendra six vestiaires, des espaces de douches et sanitaires, ainsi que des bureaux pour les professionnels du club et un local infirmerie. Sa volumétrie simple et sa hauteur limitée favoriseront son intégration au site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif principal de requalifier et moderniser la tribune existante du stade Pascal Laporte, afin de disposer d'un équipement plus adapté aux besoins actuels du Stade Nantais et à l'accueil des spectateurs et de construire un nouvel espace pour les vestiaires. La nouvelle tribune permettra d'améliorer les conditions d'accueil, de confort et de sécurité du public, tout en offrant des espaces adaptés aux différents usages et niveaux de fréquentation du stade. Elle permettra également d'augmenter la capacité d'accueil et d'améliorer l'accessibilité de l'équipement, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de valorisation et de renouvellement de l'équipement sportif existant. La construction est réalisée sur l'emprise actuelle de la tribune et ses abords (enrobage et alignement d'arbres), déjà largement artificialisée, afin d'optimiser le foncier existant en limitant la création de nouvelle emprise sur des espaces naturels. Le projet intègre par ailleurs des objectifs de qualité environnementale, de sobriété énergétique, de réduction de l'empreinte carbone et d'adaptation au changement climatique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comportera les principales étapes suivantes : - Desamiantage de la tribune existante ; - Deconstruction et évacuation de la tribune existante ; - Préparation et aménagement des emprises de chantier ; - Construction de la nouvelle tribune et des vestiaires ; - Réalisation des aménagements et équipements intérieurs de la nouvelle tribune ; - Aménagement des espaces extérieurs associés au projet. Le chantier sera réalisé sur un site maintenu en activité. Les accès, circulations et emprises de chantier seront organisés afin d'assurer la sécurité des usagers et de limiter les nuisances pour les riverains et les équipements voisins.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Cette nouvelle tribune aura un usage similaire à celui de la tribune présidentielle existante. Les jours de match, la tribune permettra d'accueillir les spectateurs, notamment les visiteurs et les publics VIP. Elle permettra d'accueillir environ 2 300 spectateurs assis. Les installations spécifiques aux jours de match, telles que la boutique, les espaces de restauration, les bars et les espaces de convivialité, seront également mises en fonctionnement. Les nouveaux vestiaires seront destinés aux usagers actuels du site et conserveront les mêmes modalités d'utilisation que les vestiaires existants. Le fonctionnement général du site sera peu modifié. L'accès principal au stade restera assuré depuis le boulevard des Anglais, avec une desserte par les transports en commun et des possibilités d'accès en modes actifs. Les accès secondaires actuels (nord, ouest et est) seront conservés. Un nouvel accès, réservé aux cheminements piétons, sera créé à l'ouest du site. Les circulations et les accès seront ainsi organisés afin de permettre la coexistence des différents usages du stade. Le projet s'inscrit par ailleurs dans une démarche de démolition et reconstruction sans création d'une nouvelle emprise sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers. La nouvelle tribune sera implantée sur l'emprise déjà artificialisée de la tribune actuelle. Les aménagements prévus permettront également de renforcer la présence du végétal sur le site, notamment par la création de nouveaux espaces verts et la replantation d'arbres impactés par le projet. La nouvelle tribune et les vestiaires n'ont pas vocation à être démantelés à court ou moyen terme. Une phase de démantèlement n'est donc pas prévue à ce stade du projet.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise au sol de la tribune Hauteur de la tribune Nombre de places assises	(1530, m ²) (14,50, m) (Environ 2 300, Sans unite)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 74 Voie : Boulevard des Anglais

Lieu-dit :

Localité : 74 Boulevard des Anglais 44000 Nantes

Code postal : 44000 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°34'50"O Lat. : 47°13'40"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Classe en zone Ni du PLUm: Secteur naturel de loisir et de nature en ville. La ville de Nantes a pour projet de faire muter cette zone en secteur US, plus adapte a la construction d'equipement sportif

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale (cf. annexe complements)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site ne se situe pas au sein d'un perimetre de ZNIEFF. A moins de 5 km, on compte 3 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II. Les plus proches sont: - Vallee du Cens (type II) a 1.8km du site au nord du site - Vallee et marais de l'Erdre (type II) a 2.3 km a l'est du site - Vallee de la Loire a l'aval de Nantes (type II) au sud et Vallee de la Chezine (type II) a l'ouest. toutes les deux a 2.6 km du
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche est a environ 400m au sud du site. Elle est localisee dans le parc de Proce.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La ville de Nantes est couverte par deux Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) : l'un relatif aux nuisances sonores de l'aerodrome de Nantes-Atlantique (a 7 km du site) et l'autre relatif aux nuisances sonores liées au trafic routier adopte le 27 juin 2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site d'etude se situe dans la zone tampon de l'Ensemble paroissial Sainte-Therese inscrit aux monuments historiques depuis 2011 et de la Villa Jeannette inscrite depuis 2017.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site n'a pas fait l'objet d'une etude de caracterisation de zone humide car il est situe en zone impermeabilisee.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Nantes est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Loire aval. Le site du projet est toutefois situe en dehors du perimetre reglemente par ce PPRI et n'est donc pas concerne par
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de la Loire aval est approuve depuis le 31 mars 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Source: Georisques
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Source: SAGE et PLUm de Nantes
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Source: PLUm Nantes et aire captage
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Source: Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site ne se situe pas dans un site Natura 2000. Il y a 4 sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km: - Estuaire de la Loire (ZPS et ZSC) a environ 2.4 km; - Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes (ZPS et ZSC) a environ 3.9 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Source: Atlas des Patrimoines

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prelevement en dehors de ceux lies a l'alimentation en eau potable et a la defense incendie. Le reseau public de Nantes Metropole est alimente a partir des eaux souterraines notamment par la nappe alluviale de la Loire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas la construction de sous-sol ainsi aucun rabattement de nappe ne semble necessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les materiaux issus de la demolition de la tribune existante seront evacues du site. Les phases ulterieures de conception et de preparation des travaux permettront de preciser les quantites de materiaux concernes ainsi que les filieres de traitement, de valorisation ou d'elimination adaptees a leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'aménagement de la nouvelle tribune et des espaces qui l'entourent necessitera des materiaux de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Potentiellement pour les materiaux de construction

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site sera raccorde aux reseaux publics pour l'alimentation en eau potable et pour le rejet des eaux usees. Etant donne que le projet consiste a demolir une tribune pour la remplacer par une autre plus grande, une partie des usages existaient deja. Des echanges avec les gestionnaires seront entrepris dans le cadre du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations sur la biodiversite existante, notamment au niveau de l'alignement d'arbres situe au droit de la future tribune. Certains arbres devront etre abattus afin de permettre la realisation du projet, pouvant entrainer une perturbation des habitats favorables a certaines especes de faune. Des mesures d'accompagnement sont prevues afin de limiter ces impacts et de maintenir des habitats.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe au sein d'un site Natura 2000. Les sites Natura 2000 les plus proches sont situees a plusieurs kilometres du projet. Au regard du contexte urbain et enclave et des caracteristiques du projet, le diagnostic ecologique conclut a une faible probabilite d'interaction ecologique avec les habitats et especes ayant justifie la designation de ces sites. (cf. Diagnostic ecologique)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place sur un site deja artificialise.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Source : Georisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Selon Georisques, le site du projet est concerne par les risques naturels suivants : - Zone d'alea faible pour le retrait et gonflement des argiles ; - Risque de presence de cavites souterraines ; - Zone d'alea importante pour le potentiel radon (categorie 3) ; - Zone de sismicite moderee.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Au regard des activites attendues, le projet n'engendrera pas de risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La tribune existante sera desamiantee avant d'etre demolie et evacuee.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des flux supplémentaires, principalement les jours de match, en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil de la tribune. Toutefois, aucune nouvelle place de stationnement automobile n'est créée dans le cadre du projet. Le site est bien desservi par les transports en commun et accessible en modes actifs, ce qui contribue à limiter les déplacements motorisés de plus, le projet permet la
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet pourra générer des nuisances sonores, en chantier, elles seront limitées par la prefabrication hors site, en exploitation, la tribune fera écran et limitera la propagation du bruit (voir notice)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Bruit routier venant du boulevard des Anglais.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Excepte en phase construction (démolitions, fondations)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les 2 mât d'éclairage terrain sud étant dans l'emprise de la future construction, ils seront déplacés et remplacés par des mâts plus hauts. L'éclairage sera orienté vers le terrain et non les riverains.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le principe de gestion des eaux pluviales ne sera pas modifié avec le projet, les eaux de la nouvelle tribune seront donc rejetées au réseau comme aujourd'hui. La désimperméabilisation de certains espaces permettra
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejet des eaux pluviales de la toiture dans les réseaux. Infiltration des eaux pluviales dans les sols au niveau des espaces perméables.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux usees (WC, restauration, ...) qui seront evacuees vers le reseau eaux usees de Nantes Metropole
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Dechets de chantier en phase travaux Dechets menagers et dechets lies a l'activite en phase exploitation. Leur evacuation sera a la charge des entreprises
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	voir notice explicative
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est artificialise depuis les annees 60 a minima et l'usage des sols ne sera pas modifie par le projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de tribune du stade est susceptible de presenter des effets cumules avec plusieurs projets en cours ou programmes dans son environnement, notamment en matiere de biodiversite, de deplacements et nuisances, de travaux et de gestion des eaux pluviales. Les principaux projets identifies sont : - Reamenagement global du stade Laporte : renouvellement des equipements sportifs et reorganisation du site ; - Renouvellement urbain du quartier du Breil : logements, equipements et requalification des espaces publics ; - Creation de la creche du Breil : equipement de 60 places, en construction ; - Transformation du site Rosa-Parks : creation d'un pole educatif et associatif et d'un espace vert d'environ 4 000 m² ; - Renouvellement urbain des Dervallieres, a une echelle plus large. (complements dans les

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet de construction de la tribune s'inscrit dans le projet global de reamenagement du stade Laporte, ayant fait l'objet d'une evaluation environnementale dans le cadre de la mise en compatibilite du PLUi de Nantes Metropole et de la creation d'une OAP sectorielle. L'avis de la MRAe Pays de la Loire n°2024APDL37 du 30 aout 2024 identifie comme principaux enjeux la preservation du patrimoine naturel, le cadre de vie des riverains et le changement climatique. Concernant la future tribune sud, la MRAe releve notamment les enjeux lies a l'augmentation de la frequentation et des nuisances sonores, ainsi qu'a son insertion vis-a-vis des habitations riveraines. Elle recommande egalement la prise en compte des eventuels enjeux lies aux chiropteres, ainsi que des dispositions relatives aux eaux pluviales et aux energies

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures est detaille dans la notice explicative ; nous reprenons ci-dessous une synthese :Biodiversite et paysage : maintien et protection des arbres conserves et zones de compensation prevues pour les arbres abattus, balisage des zones vegetalisees et accompagnement du projet par un ecologue. Une inspection prealable des arbres devant etre abattus sera realisee. Les arbres ont ete inspectes pendant la saison estivale et ont ete obturer afin d'empecher l'installation de faune afin leur abattage. Des mesures specifiques seront mises en oeuvre en faveur des chiropteres, de l'avifaune et des reptiles, notamment par la creation de gites, nichoirs et habitats favorables. Le projet prévoit egalement la plantation de nouveaux arbres, la desimpermeabilisation et la vegetalisation de certaines surfaces ainsi que le developpement d'habitats favorables a la biodiversite. Eau, energie et climat : la conception du projet integrera des equipements sanitaires hydro-economes afin de limiter les consommations d'eau. Le projet privilegiera des matériaux a plus faible impact carbone. Des dispositions visant a limiter les consommations energetiques et les risques de surchauffe estivale seront mises en oeuvre. La mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture est egalement envisagee. Dechets, pollution et chantier : le desamiantage sera realise prealablement a la demolition. Les dechets seront tries et orientes vers les filieres de reemploi/recyclage. Une charte chantier a faibles nuisances encadrera les travaux afin de limiter les nuisances sonores, les poussieres et les nuisances olfactives. Organisation et suivi du chantier : les emprises de chantier seront separees des espaces ouverts au public et les circulations des engins et des pietons seront securisees. Le phasage des travaux sera organise

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques du projet et de son implantation sur une emprise déjà artificialisée, le projet apparaît compatible avec une dispense d'évaluation environnementale. Les principaux enjeux environnementaux sont identifiés et font l'objet d'études, notamment un diagnostic écologique, une ACV, un pré-diagnostic phytosanitaire des arbres, un diagnostic arboricole ou encore un diagnostic amiante. Ces démarches permettent d'intégrer les enjeux de la conception et de définir les mesures d'évitement et de réduction nécessaires, voire de compensation le cas échéant. Le projet s'inscrit dans un secteur urbanisé et artificialisé, sans extension sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Sa conception intègre des dispositions en faveur de la biodiversité, de la sobriété énergétique, de la gestion des

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

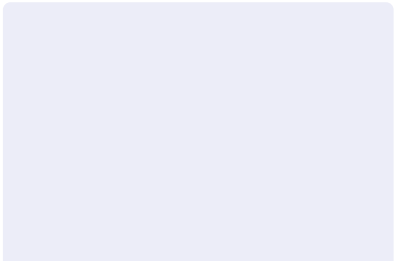
Nom MAGREZ

Prénom Eulalie

Qualité du signataire Cheffe de projet - redactrice du dossier

À Lille

Fait le 18-09-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)